

Fiche sécurité générale
Calendrier annuel de mise en œuvre
(Mise à jour le 09 octobre 2020).

	PPMS Risques Majeurs	PPMS Attentat-Intrusion	Incendie	Sûreté
	Fiche sécurité n°1		Fiches sécurité n°1 et n°2	Fiche sécurité n°3
Attendu	Dans la situation sanitaire actuelle, ces deux types d'exercices ne seront pas joués par les élèves (se référer à la fiche sécurité 1). Il convient néanmoins de poursuivre la mise à jour des PPMS et de réaliser des exercices cadre.		Les établissements d'enseignement se rangent parmi les établissements recevant du public. A ce titre, ils sont assujettis aux règles de protection contre les risques d'incendie et de panique.	Dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, des crédits sont mis à disposition des collectivités gestionnaires pour permettre la réalisation de travaux urgents de sécurisation, à la lumière notamment du PPMS « Attentat-Intrusion ».
Rédaction	<u>Ecoles</u> Saisir le PPMS Risques Majeurs dans l'application <u>Collèges – lycées</u> Poursuivre avec la version papier	<u>Écoles – collèges – lycées</u> Saisir le PPMS Attentat-Intrusion dans l'application	Le registre de sécurité incendie doit être disponible dans chaque école et établissement scolaire.	Chaque école et établissement doit mettre à jour le diagnostic de sécurité en annexe 3.8 afin de pouvoir se rapprocher de la collectivité propriétaire des locaux et envisager les améliorations nécessaires.
Echéance	<u>Ecoles</u> Mettre à jour le PPMS pour le 16 octobre 2020. <u>Collèges – lycées</u> Envoyer la version papier à jour à cdp-60@ac-amiens.fr pour le 16 octobre 2020. Il faut cliquer sur l'ensemble des onglets pour que la mise à jour des PPMS soit prise en compte par le logiciel.	<u>Écoles – collèges – lycées</u> Mettre à jour le PPMS pour le 16 octobre 2020.	Le registre de sécurité incendie doit être tenu à jour en permanence.	Mettre à jour le diagnostic de sécurité et l'envoyer à la collectivité pour le 16 octobre 2020.
Périodicité des exercices	1 exercice « Risques Majeurs » dans l'année scolaire 2020-2021	1 exercice « Attentat-Intrusion » dans l'année scolaire 2020-2021	1 Exercice incendie le mois qui suit la rentrée scolaire (avant le 30 septembre 2020) + 1 Exercice incendie dans l'année scolaire	Sans objet
Compte-rendu	Saisir les comptes rendus des 3 types d'exercices dans l'application.			